

Au 2^e trimestre 2021, le chômage demeure à un niveau bas

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 139 • Octobre 2021

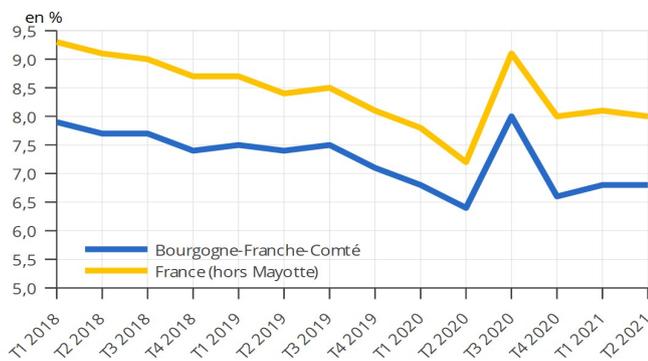
Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage en Bourgogne-Franche-Comté se maintient à 6,8 %. Il reste ainsi inférieur à son niveau d'avant la crise sanitaire. Il est stable dans la majorité des départements de la région.

Une stabilité après les fortes variations de l'année 2020

Au deuxième trimestre 2021, le **taux de chômage** au sens du BIT s'établit à 6,8 % en Bourgogne-Franche-Comté ► **figure 1**. Il se maintient ainsi à un niveau inférieur à celui d'avant-crise, tant au niveau régional que national.

Après les fortes fluctuations observées au cours de l'année 2020 et la hausse de 0,2 point au premier trimestre 2021, le taux de chômage de la région se stabilise au deuxième trimestre. Contrairement aux deux précédents, le troisième confinement d'avril 2021 n'a pas entraîné de variation forte du taux de chômage. Le pic épidémique a pu être géré sans recourir à des fermetures supplémentaires d'établissements aux effets importants sur la disponibilité des salariés et les besoins d'emplois. Par ailleurs, le recours à l'activité partielle est en recul, participant à la réduction du sous-emploi, c'est-à-dire au nombre de salariés travaillant moins que ce qu'ils ne voudraient ou pourraient.

► 1. Évolution du taux de chômage depuis 2018



Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

► 2. Taux de chômage par département

	Taux de chômage (en %)			Évolution en points	
	T2 2020	T1 2021	T2 2021	sur 3 mois	sur 1 an
Jura	5,5	5,5	5,5	+ 0,0	+ 0,0
Côte-d'Or	5,6	6,0	6,0	+ 0,0	+ 0,4
Nièvre	6,1	6,5	6,7	+ 0,2	+ 0,6
Saône-et-Loire	6,6	6,7	6,8	+ 0,1	+ 0,2
Haute-Saône	6,7	6,9	6,9	+ 0,0	+ 0,2
Doubs	6,9	7,4	7,3	- 0,1	+ 0,4
Yonne	6,7	7,1	7,3	+ 0,2	+ 0,6
Territoire de Belfort	8,2	9,0	9,0	+ 0,0	+ 0,8
Bourgogne-Franche-Comté	6,4	6,8	6,8	+ 0,0	+ 0,4
France hors Mayotte	7,2	8,1	8,0	- 0,1	+ 0,8

Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

Le taux de chômage se maintient dans tous les départements de la région

Comparé au trimestre précédent, le taux de chômage reste stable dans l'ensemble des départements de la région ► **figure 2**. Dans la moitié des **zones d'emploi**, il ne varie d'ailleurs que très légèrement (entre - 0,1 et + 0,1 point), à l'instar de Beaune, Besançon, Dijon ou encore Montbéliard.

Toutefois, d'autres zones d'emploi enregistrent des variations plus importantes du taux de chômage, allant d'un recul de 0,4 point pour celle de Saint-Claude, à une progression de 0,4 point pour celles d'Autun et de Cosne-Cours-sur-Loire. Avallon fait également face à une détérioration, avec une hausse de + 0,3 point.

Hausse artificielle du taux de chômage sur un an

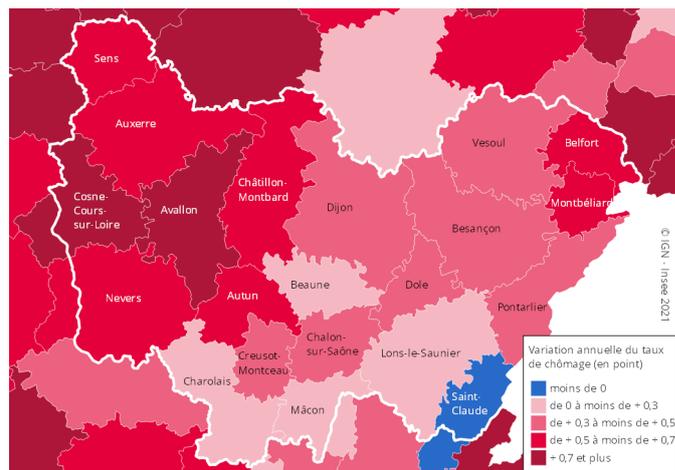
Sur une année, le taux de chômage augmente de 0,4 point dans la région, un rythme cependant plus contenu qu'au niveau national, + 0,8 point. Ce rebond s'explique par la comparaison avec un taux de chômage anormalement bas lors du deuxième trimestre 2020 [Insee [Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n° 24, octobre 2020](#)].

Le taux de chômage augmente ainsi dans tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté, excepté dans le Jura où il reste stable. Sur un an, les hausses les plus marquées concernent le Territoire de Belfort (+ 0,8 point), l'Yonne et la Nièvre (+ 0,6 point). La progression est moins forte en Saône-et-Loire et en Haute-Saône (+ 0,2 point).

Sur la même période, le chômage augmente dans toutes les zones d'emploi, exceptée celle de Saint-Claude où il décroît de 0,4 point ► [figure 3](#). Les progressions les plus contenues concernent celles du Charolais et de Lons-le-Saunier (+ 0,1 point), ainsi que Mâcon et Beaune (+ 0,2 point). Au contraire, les zones d'emploi de Cosne-Cours-sur-Loire et d'Avallon font face à une croissance plus importante du chômage, avec respectivement + 0,9 et + 0,7 point sur un an. ●

Marie-France Pialle (Insee)

► 3. Évolution du taux de chômage entre les 2^e trimestres 2020 et 2021 par zone d'emploi (en point)



Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

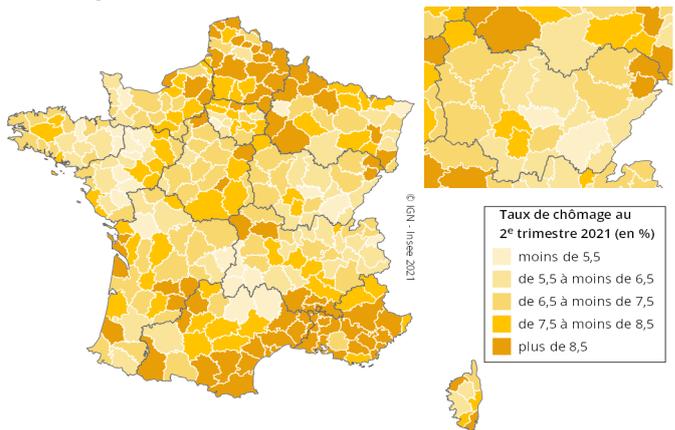
Un taux de chômage parmi les plus bas de France

La Bourgogne-Franche-Comté (6,8 %) demeure parmi les régions de France les plus épargnées par le chômage. Derrière la Bretagne et les Pays de la Loire, la région se situe au troisième rang des régions les moins touchées, avec un taux inférieur de 1,2 point au taux national (8,0 %). Toutefois, certains territoires possèdent un niveau de chômage bas parce que leur dynamisme économique est faible et qu'ils attirent peu de nouveaux arrivants sur le marché du travail. Par ailleurs, l'Occitanie (9,4 %) et les Hauts-de-France (9,3 %) sont les deux régions au taux de chômage le plus élevé.

Le Territoire de Belfort est le seul département de la région où le taux de chômage est plus élevé qu'au niveau national. À l'inverse, le Jura est le quatrième département de France le moins touché par le chômage (5,5 %) devant la Côte-d'Or (6,0 %). La Nièvre (6,7 %), la Saône-et-Loire (6,8 %) et la Haute-Saône (6,9 %) sont quant à elles proches de la moyenne régionale.

Avec un taux de chômage de 4,9 %, la zone d'emploi de Beaune est la plus épargnée de la région et la sixième au niveau national. Viennent ensuite celles de Lons-le-Saunier, de Pontarlier et du Charolais (respectivement 5,4 %, 5,6 % et 5,7 %). En revanche, la zone de Montbéliard est la plus touchée avec 9,8 %, suivie de celles de Belfort (8,5 %) et du Creusot-Montceau (8,4 %) ► [figure 4](#).

► 4. Taux de chômage au 2^e trimestre 2021 par zone d'emploi (en %)



Note : données corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

► Sources

Les données sont issues du dispositif des **estimations d'emploi localisées** (Estel) et des **taux de chômeurs localisés**. Ces derniers sont calés sur le nombre de chômeurs issu de l'enquête Emploi, pour l'échelon national, et s'appuient sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, pour la ventilation géographique. L'emploi est quant à lui mesuré en fin d'année et, plus précisément, la dernière semaine de décembre.

► Pour en savoir plus

- Des données complémentaires sur la conjoncture en Bourgogne-Franche-Comté figurent sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&collection=38>
- « Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage est quasi stable à 8,0 % », *Informations Rapides* n°207, août 2021.

► Définitions

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active. Cette dernière est composée des actifs occupés et des chômeurs.

Zone d'emploi : espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui :

- est sans emploi (qui n'a pas travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence) ;
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

